



Mots-clés : lancement de l'Autorité belge de la Concurrence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n°1/2013

6 septembre 2013

Lancement de l'Autorité belge de la Concurrence

Aujourd'hui, vendredi 6 septembre 2013, en vertu de l'Arrêté royal du 30 août 2013, publié ce jour au Moniteur belge, l'Autorité belge de la Concurrence est créée.

Elle a immédiatement entamé ses activités conformément aux dispositions transitoires des lois du 3 avril 2013 portant sur l'insertion du livre IV dans le Code de droit économique.

Les communications du Conseil de la concurrence relatives aux amendes et à la clémence restent d'application.

Les lignes directrices formulées dans le cadre des demandes de clémence seront appliquées par analogie aux demandes de clémence des personnes physiques.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec:

Jacques STEENBERGEN

Président

Tél. +32 (2) 277 73 74

E-mail: jacques.steenbergen@bma-abc.be

Website: <http://www.concurrence.be>

L'Autorité belge de la Concurrence (composée par le Collège de la Concurrence et du Président dans sa composante décisionnelle et de l'auditorat sous la direction de l'Auditeur général dans sa composante instruction) a pour mission de promouvoir et garantir l'existence d'une concurrence effective en Belgique. Pour ce faire, elle recherche et sanctionne les pratiques restrictives de concurrence (cartels, ententes ou abus de position dominante). Elle examine également l'admissibilité des concentrations susceptibles d'avoir un effet sensible sur le marché. Pour ce faire, elle applique les livres IV et V du Code de droit économique insérés dans les lois du 3 avril 2013 (M.B. du 26 avril 2013) et les règles communautaires de la concurrence, à savoir les articles 101 et 102 du TFUE (ex-articles 81 et 82 du Traité CE). L'Autorité participe également à la mise en œuvre de la politique européenne de la concurrence. Elle coopère avec les autres autorités de concurrence et fait partie de l'European Competition Network (ECN), des European Competition Authorities (ECA) et de l'International Competition Network (ICN).